



Commission d'accès aux et de  
réutilisation des documents  
administratifs

*Section publicité de l'administration*

5 septembre 2016

AVIS n° 2016-96

Sur le refus de donner une liste exhaustive des  
membres faisant partie d'un cabinet

(CADA/2016/93)

## 1.1. Aperçu

Par lettre du 15 juillet 2016, monsieur X a demandé au Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes d'obtenir une liste exhaustive des membres faisant partie du Cabinet du Ministre, et ce de manière non limitative, à savoir :

- les membres des organes stratégiques ;
- les experts et conseillers internes et externes ;
- les collaborateurs internes et externes ;
- les membres permanents et temporaires ;
- les fonctionnaires détachés ;
- les membres du secrétariat ;
- les porte-paroles ;
- etc.

Pour chaque personne, il souhaite obtenir au minimum le nom et le prénom, le profil de fonction ainsi que la date de début et, le cas échéant, la date de la fin d'engagement. Cette demande concerne toute la législature en cours.

1.2. Le demandeur n'ayant reçu aucune réponse, il introduit une demande en reconsidération par mail daté du 17 août 2016 auprès du Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes ainsi que, par mail daté du même jour, une demande d'avis à la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, section publicité de l'administration, ci-après dénommée Commission.

1.3. Par courriel de 22 août 2016 le cabinet du Ministre concerné envoie au demandeur une liste des membres du cabinet actualisée le 22 août 2016.

1.4. Le demandeur fait savoir au cabinet du Ministre concerné qu'il n'a pas reçu toute l'information demandée et il réitère sa demande initiale.

1.5. Par mail du 26 août 2016, le demandeur a fait savoir à la Commission qu'il a reçu du Ministre la liste demandée en sorte que la demande peut être considérée comme résolue.

## **2. Examen de la demande d'avis**

La Commission constate que le demandeur considère sa demande comme résolue en manière telle que la Commission n'a plus à l'examiner.

Bruxelles, le 5 septembre 2016.

F. SCHRAM  
secrétaire

M. BAGUET  
présidente